

Stage de Master 2 / stage de césure – Elaboration du dossier de PAPI Drac

Présentation du SYMBHI et de l'UT Drac

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) est un établissement public rassemblant le Département de l'Isère, la Métropole et 9 intercommunalités de la région grenobloise (moitié Sud du département de l'Isère). Le SYMBHI est en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières. Il conçoit et réalise des grands projets et des actions de restauration des rivières et milieux humides, il gère les digues protégeant les personnes et les biens (compétence « GEMAPI »).

Pour ce faire, le SYMBHI est organisé au travers d'unités territoriales œuvrant chacune sur une partie de son territoire, d'un pôle administratif, d'un Pôle Ouvrages en charge de la gestion des systèmes d'endiguement et de référents transversaux (environnement, SI/SIG, communication). Lien vers la plaquette de présentation du SYMBHI : <https://symbhi.fr/wp-content/uploads/2021/01/web-brochure-symbhi-012021.pdf>

Au sein du Symbhi, l'unité territoriale du Drac œuvre sur le bassin versant du Drac en Isère et concerne 3 EPCI (Grenoble Alpes Métropole, les communautés de communes de la Matheysine et du Trièves). Elle est constituée de 6 personnes : 1 chef d'unité, 1 cheffe de projet PAPI Drac, 1 chargé de mission contrat de rivières, 2 techniciens de rivières, 1 apprenti. Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et un contrat de rivières sont actuellement en cours sur cette unité territoriale.

Les actions du PAPI Drac concernent le territoire de Grenoble Alpes Métropole.

Présentation du PAPI Drac

Le PAPI désigne à la fois :

- Une démarche encadrée par l'Etat et réglementairement incontournable pour mener une opération globale de prévention des inondations,
- Un programme intégré de mesures bâti autour de [7 axes](#),
- Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds Barnier (géré par l'Etat).

Le PAPI d'intention correspond à la phase d'études préalables, tandis que le PAPI vise à la mise en œuvre opérationnelle des actions, en particulier des travaux. Le PAPI d'intention du Drac a été labellisé en octobre 2018 et devrait s'achever fin 2024. Il concerne le bassin de risque situé entre le barrage de ND de Comniers et la confluence avec l'Isère soit 19 communes de l'agglomération grenobloise. Le PAPI d'intention regroupe 46 actions liées au risque inondation et déclinées selon les 7 axes habituels évoqués ci-dessus. Les actions sont portées par différents maîtres d'ouvrage dont les principaux sont le Symbhi, Grenoble Alpes Métropole et l'Etat.

Le Symbhi est à la fois pilote et coordonnateur de la démarche PAPI sur le Drac et assume la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'actions dont celles relatives aux travaux visant à améliorer le niveau de protection contre les inondations du Drac.

Contexte et objectifs du stage

Le PAPI d'intention du Drac touche à sa fin, il est désormais l'heure de remettre tous les acteurs autour de la table pour élaborer le dossier de candidature du PAPI Drac (dont le cœur est constitué de fiches actions).

Le dossier de PAPI est élaboré selon le cahier des charges national en vigueur (PAPI 3-2023) et doit contenir notamment un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions.

L'objectif du stage sera de finaliser l'élaboration du dossier de PAPI Drac déjà engagé avec l'aide d'un bureau d'études, assistant à maîtrise d'ouvrage et d'un précédent stage.

Les missions du stagiaire seront donc de piloter le bureau d'études, d'organiser les réunions de concertation avec les acteurs du territoire afin d'élaborer le dossier de PAPI Drac, de relire les productions du bureau d'étude et de finaliser l'assemblage du dossier soumis à l'instruction. Le stagiaire aura particulièrement en charge le pilotage de la rédaction des différentes pièces du dossier de PAPI : diagnostic, stratégie, ainsi que l'ensemble des fiches actions du PAPI Drac en concertation avec les acteurs du territoire et les maitres d'ouvrage de ces fiches actions. Il assurera l'assemblage de toutes les pièces du dossier afin de le soumettre aux services instructeurs. Il pilotera la prise en compte des modifications et l'ajustement des pièces du dossier en réponse aux demandes des services instructeurs lors de la pré-instruction du dossier de PAPI.

Le stagiaire assurera également des missions annexes d'assistance à la cheffe de projet.

Le SYMBHI souhaite confier la bonne réalisation de ces missions à un stagiaire dans le cadre d'un projet de fin de Master 2 ou d'une césure de 6 mois.

Missions du stagiaire

- s'approprier le cahier des charges PAPI 3 2023
- s'approprier le travail déjà réalisé par un premier stagiaire et par le bureau d'études
- superviser le bureau d'études en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : suivi du planning, relecture et amendement des rendus, ...
- garantir la bonne rédaction des fiches actions du PAPI Drac
- élaborer le dossier complet du PAPI Drac
- assistance de la cheffe de projet PAPI Drac dans ses missions (communication, SIG, analyses, ...)

Compétences requises

- savoir-être : autonomie, rigueur, écoute, curiosité, force de proposition, bon relationnel
- savoir-faire : capacités à prendre connaissance de documents multiples, volumineux et à synthétiser les informations, esprit de synthèse, aisance rédactionnelle, utilisation logiciel SIG (Qgis).
- connaissances théoriques souhaitées : connaissances dans le domaine des risques, de l'hydraulique, de la vulnérabilité.

Informations pratiques

Encadrement du stagiaire : Claire Godayer – cheffe de projet PAPI Drac

Durée du stage : 6 mois (courant septembre 2024 – dates flexibles)

Lieu du stage : SYMBHI – 2 chemin des Marronniers – 38100 Grenoble

Matériel : poste informatique, véhicule de service pour déplacement en réunion ou sur le terrain si besoin

Rémunération : minimum légal (15% du plafond SS) + tickets restaurant + participation aux frais de transport en commun

Candidature

La candidature (CV + lettre de motivation) est à envoyer par mél à Claire Godayer – cheffe de projet PAPI Drac – 07 85 00 40 86 – claire.godayer@symbhi.fr **dès que possible et au plus tard le 30 août 2024** (un entretien présentiel ou distanciel pourra être ensuite éventuellement demandé à l'étudiant pour une demande de compléments).

La décision sera communiquée au plus tard par mél à chaque postulant le 09/09/24.

Documentation disponible

Site internet du SYMBHI www.symbhi.fr - page Drac / PAPI Drac

Site ministère de la transition écologique : www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-inondations